

FICHE D'INSCRIPTION 2024-2025

A retourner avant le 28 juin 2024 à l'adresse : emmo@ville-ormes.fr

L'inscription à l'École de Musique implique **un cursus complet comprenant des modules obligatoires**, il ne pourra pas être question de cours instrumental seul.

Formation Musicale, cours instrumental, pratique collective ou amateur, selon le niveau.

Une entrée en pratique amateur seule est également possible au travers des ensembles et autres cours collectifs, pour les musiciens

ELEVE

Nom : Prénom :

Adresse :

CP Ville :

Tél. Port : ___/___/___/___/___ / Téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence

@ : Adresse de la personne à contacter

Date de naissance : ___/___/_____

RESPONSABLE LEGAL 1

Civilité : Nom : Prénom :

Adresse :

CP Ville :

☎ : ___/___/___/___/___ ☎ : ___/___/___/___/___

@ :

RESPONSABLE LEGAL 2

Civilité : Nom : Prénom :

Adresse :

CP Ville :

☎ : ___/___/___/___/___ ☎ : ___/___/___/___/___

@ :

**L'EMMO utilise les adresses e-mails pour communiquer avec les familles, envoyer les informations pratiques ainsi que le suivi de dossier, et pour communiquer les actualités culturelles de la ville d'Ormes.*



École de Musique Municipale d'Ormes

Affiliée à l'Union des Conservatoires et Écoles de Musique du Loiret
2, rue Jean-Antoine de Baïf - 45140 ORMES - emmo@ville-ormes.fr

CHOIX DU PROGRAMME :

Initiation

- **Eveil** (dès 5 ans) 1 heure par semaine le mercredi de 10h à 11h
- **Jardin Musical** (dès 6 ans) 1 heure par semaine le mercredi de 11h à 12h
- **Parcours Découverte** Formation Musicale + Chorale + Tests Instrumentaux pour les élèves en classe de CP

Cursus Complet (à partir du CE1)

- Instrument + Formation Musicale + Pratique Collective

Pratique Amateur Seule (se référer aux choix des pratiques collectives optionnelles)

.....
.....

CHOIX DE L'INSTRUMENT : Merci de faire trois choix dans l'ordre de préférence. En fonction des places disponibles, l'équipe

de direction validera votre choix

Choix 1 :

Choix 2 :

Choix 3 :

Bois :

- ♪ Clarinette
- ♪ Flûte
- ♪ Hautbois
- ♪ Saxophone

Cuivres :

- ♪ Cor d'harmonie
- ♪ Trombone
- ♪ Trompette
- ♪ Tuba

Cordes :

- ♪ Violon
- ♪ Alto
- ♪ Violoncelle

Polyphonique :

- ♪ Accordéon
- ♪ Guitare
- ♪ Percussions
- ♪ Piano

LES PRATIQUES COLLECTIVES :

PRATIQUE OBLIGATOIRE : (inclus dans le cursus)

Pour le cycle 1 (Enfant & Adulte)

- En première et deuxième année : *la chorale*
- En troisième et quatrième année (quel que soit l'instrument étudié) : *l'orchestre junior*

Pour le cycle 2 et plus (Enfant & Adulte)

- L'orchestre d'harmonie pour les instruments à vents ou percussions*
- La musique de chambre ou la musique actuelle-jazz pour les instruments à cordes ou polyphoniques*

PRATIQUES OPTIONNELLES : (s'ajoute à la pratique collective obligatoire MAIS ne peut pas remplacer une pratique obligatoire)

- Chorale CE (classe de CE1/CE2)
- Chorale CM1 CM2 / 6^{ème} et 5^{ème}
- Chorale Adulte « Débutant »
- Chorale « Chœur de femme »
- Chorale Adulte « Les Uns et Les Autres »
- Orchestre Junior :
Instrument :

- Orchestre d'Harmonie :
Instrument :
- Atelier de musique Actuelles Jazz :
Instrument :
- Ensemble de la Classe
Instrument :
- Musique de Chambre
- Formation Musicale Seule

DOCUMENTS A FOURNIR : indispensable pour valider l'inscription

- Assurance Responsabilité Civile – **Valable jusqu'à fin juin 2025 et à remettre au plus tard lors du 1^{er} cours**
- Justificatif de Domicile
- Formulaire de décharge de responsabilité **ET** Autorisation de droit à l'image à compléter et à signer



École de Musique Municipale d'Ormes

Affiliée à l'Union des Conservatoires et Écoles de Musique du Loiret
2, rue Jean-Antoine de Baïf - 45140 ORMES - emmo@ville-ormes.fr

Règlement Intérieur

L'inscription ou la réinscription à l'EMMO implique l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur de l'établissement et de toutes les modalités particulières relatives aux études (cotisations, emploi du temps, etc.)

Chaque élève s'engage à assister régulièrement aux cours mais également aux manifestations, répétitions et auditions de l'école.

Toute absence doit être justifiée par le responsable légal de l'élève, **il est obligatoire de prévenir le secrétariat de l'école de musique**. Il est rappelé qu'en cas d'absences répétées et/ou non justifiées Monsieur Le Maire pourra procéder à la mise à pied de l'intéressé voire l'annulation de son inscription.

L'inscription à l'école de musique implique une part de travail personnel sans laquelle l'apprentissage ne peut pas aboutir. Cette part de travail est non négociable. En cas de manquement, l'inscription à l'école pourra être annulée.

La participation financière des familles est décidée par le Conseil Municipal et par conséquent sujette à modification chaque année. Ces tarifs sont consultables en mairie et sur le document publié par la commune à chaque rentrée scolaire.

En cas d'arrêt définitif des cours, il est impératif de prévenir le Directeur de l'Ecole de Musique par écrit à l'adresse suivante :

- Soit par courriel : emmo@ville-ormes.fr
- Soit par courrier : Mairie d'Ormes – 147, rue Nationale – 45140 Ormes

Toute année commencée est due.

Fait à, Le.....

Signature obligatoire du responsable légal précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

<u>Responsable 1 :</u>	<u>Responsable 2 :</u>	<u>Elève si majeur :</u>
-------------------------------	-------------------------------	---------------------------------

Autorisation de droit à l'image – ENFANT et ADULTE

Je soussigné(e) [Prénom – Nom] :

Responsable légal de l'enfant [Prénom – Nom] :

Dans le cadre de la mise en ligne sur le site Internet de la ville d'Ormes (<http://www.ville-ormes.fr/Ecole-de-musique>) et de l'insertion dans les publications de l'école de musique.

- Autorise à utiliser l'image de l'élève, sans limitation de durée, ni autres formalités préalables.
- N'autorise pas l'utilisation de l'image de l'élève.

Pour faire valoir ce que de droit, Fait à, Le.....

Signature obligatoire du responsable légal précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

<u>Responsable 1 :</u>	<u>Responsable 2 :</u>	<u>Elève si majeur :</u>
-------------------------------	-------------------------------	---------------------------------



École de Musique Municipale d'Ormes

Affiliée à l'Union des Conservatoires et Écoles de Musique du Loiret
2, rue Jean-Antoine de Baïf - 45140 ORMES - emmo@ville-ormes.fr

Décharge de Responsabilité

Je soussigné(e) [Prénom – Nom] :
Responsable légal de l'enfant [Prénom – Nom] :

Décharge l'école de musique municipale d'Ormes de toute responsabilité vis-à-vis de mon enfant en dehors des horaires d'enseignement et m'engage à vérifier la présence d'un professeur avant de laisser mon enfant à l'école.

Si un motif exige que mon enfant quitte l'école avant la fin d'un cours, je remettrai au professeur une autorisation de sortie anticipée.

Fait à, Le.....

Signature obligatoire du responsable légal précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

<u>Responsable 1 :</u>	<u>Responsable 2 :</u>	<u>Elève si majeur :</u>

Nous restons à votre écoute en cas de questions ou d'interrogations, par mail :

emmo@ville-ormes.fr ou par téléphone

06.08.41.60.98 Direction : Henri DUPONT

Nous vous tiendrons informé de la suite de votre dossier durant l'été et début septembre.

LES HORAIRES DES COURS COLLECTIFS ET LA REPARTITION DES CLASSES SERONT AFFICHES EN JUIN

PROCHAINES DATES :

Mise en place des emplois du temps

Le lundi 09 septembre 2024 à 18h00 à l'école de musique

Reprise des activités

Le lundi 16 septembre 2024



École de Musique Municipale d'Ormes

Affiliée à l'Union des Conservatoires et Écoles de Musique du Loiret
2, rue Jean-Antoine de Baïf - 45140 ORMES - emmo@ville-ormes.fr